

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 21 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 novembre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David (arrivé à 20h15) - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - DENIS Stéphane.

Absents excusés : Mme ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Mme MORIN DIEGO – Mme PICARD Laurence ayant donné pouvoir à M. DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Cécile WHITE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/085

Objet : Modification de la dénomination du lotissement « la Croix du Moulin ».

En date du 21 septembre 2024, Madame le Maire, accompagnée de Madame Sandra DRAGON en qualité d'élue de proximité, ont rencontré les riverains du lotissement « La Croix du Moulin ».

Ces derniers ont émis le souhait de nommer différemment le lotissement « La Croix du Moulin » pour éviter toute confusion avec la rue de la Croix du Moulin et celle du Patis du Moulin.

Les riverains ont proposé les noms suivants :

- Ygraine (*mère du roi Arthur*)
- Girflet (*chevalier de la table ronde*)
- Gecko (petit lézard bleu)
- Papangue (oiseau rapace)
- Paille-en-queue (oiseau)
- Le Chevalier Ségurant
- Le Triskell
- Les Korrigans
- La Blanche Hermine
- La Fée Viviane
- Les Fées
- Les Bonnes fées
- Le Chat qui danse
- Petit peuple
- La Cordelière
- La Croix des bruyères
- La Croix des vents
- La Croix des chênes
- Les Ajoncs
- Les Jonquilles

Conformément aux préconisations de la responsable du projet portant d
(BAN) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote pour décider du nom à choisir entre
« Impasse des Ajoncs et « Impasse des Jonquilles ». Les résultats sont les suivants :

Présents : 18
Votants : 19

Pour : 12
pour « Impasse des Ajoncs
Pour : 1
pour « Impasse des Jonquilles

Contre : 0
Abstentions : 6

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 12 voix Pour « Impasse des Ajoncs », 1 voix
pour « Impasse des Jonquilles » et 6 absentions, décide de :

- **Renommer** le lotissement « La Croix du Moulin ».
- **Choisir** le nom de « Impasse des Ajoncs » pour nommer le lotissement.
- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Madame Cécile WHITE,
Secrétaire de séance.